

Liberté Égalité Fraternité



DOSSIER DE PRESSE

Création du comité départemental de l'eau : ensemble pour relever un défi collectif

Jeudi 25 mai 2023

Service régional et départemental de la communication interministérielle 02 32 76 53 18 – pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

Conseil départemental de la Seine-Maritime – Camille Rousée – 06 58 56 52 39 camille.rousee@seinemaritime.fr

Création du comité départemental de l'eau : une étape stratégique

Ce jeudi 25 mai, s'est déroulée, sous la présidence de Jean-Benoît Albertini, Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime et de Bertrand Bellanger, Président du Département de la Seine-Maritime, la réunion d'installation du comité départemental de l'eau.

Ce comité, co-piloté par l'État et la collectivité départementale, répond à une volonté de territorialiser, pour la Seine-Maritime, le plan national de l'eau engagé par le Président de la République et à prolonger les initiatives déjà prises. Pour ce faire, le comité départemental de l'eau rassemble plus de 145 acteurs du domaine de l'eau du territoire (les services de l'État, les associations d'élus, les syndicats d'eau et d'assainissement, les EPCI compétents, les représentants des usagers...), afin de répondre aux enjeux de protection et de préservation de cette ressource, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, notamment pour répondre aux enjeux du changement climatique.

La préservation de l'eau est un enjeu majeur pour notre territoire. En Seine-Maritime, 100% de l'eau potable est prélevée dans les nappes d'eau souterraine. Ces nappes risquent d'être confrontées, dans un futur proche, au même stress hydrique que celui que connaissent les territoires du sud de la France.

D'après le GIEC normand, les cumuls annuels de précipitations pourraient diminuer de l'ordre de 15 à 20% à horizon 2100. La durée des périodes sèches s'allongerait progressivement, et pourrait représenter jusqu'à 1 mois de sécheresse pour la période sèche la plus longue de l'année d'ici à 2100, et les nappes pourraient baisser jusqu'à moins 10 mètres.

L'heure est donc à l'action, afin de préserver la ressource et d'anticiper les conséquences du changement climatique. C'est par une prise de conscience collective et l'anticipation des conséquences du changement climatique que la ressource en eau pourra être préservée. Les acteurs de l'eau ont ainsi décidé de se doter d'outils de connaissances de la vulnérabilité du territoire et de ses ressources en eau, afin de répondre ensemble aux défis qui se présentent.

C'est dans cette double perspective que le comité départemental de l'eau se donne pour mission de traiter et de proposer des stratégies d'actions de protection de la ressource en eau et de sa gestion durable.

Plusieurs objectifs concrets sont énoncés :

- Partager le diagnostic de la situation ;
- Anticiper les évolutions induites par le changement climatique avec l'ensemble
- des acteurs de la gestion de l'eau;
- Engager une concertation sur les priorités d'intervention ;
- S'accorder sur les actions prioritaires concrètes à mettre en œuvre à brève échéance, tout en traçant les perspectives pour le futur.

Un plan départemental de l'eau en construction

Dans ce contexte, le Département de la Seine-Maritime, acteur historique de l'eau via l'ingénierie, l'animation territoriale et, sa politique d'aides, a engagé un travail depuis plusieurs mois pour élaborer un Plan départemental de l'eau capable de répondre au changement climatique. Celui-ci portera, notamment, sur les enjeux de l'eau potable et de la sécurisation de cette ressource, ainsi qu'à l'amélioration de la gestion des eaux pluviales, c'est-à-dire via leur récupération et leur gestion intégrée dans les aménagements.

Un arrêté cadre pour prévenir les risques de pénurie

• Un nouvel arrêté préfectoral cadre "sécheresse" destiné à gérer les situations de crise liées aux épisodes de sécheresse va être rapidement pris. À partir de seuils (débit des cours d'eau, niveau des nappes d'eaux souterraines) fixés sur les 10 secteurs du département, il prévoit des mesures coordonnées de surveillance, de limitation ou d'interdiction provisoire des usages de l'eau. Il est conforme aux orientations fixées pour le bassin Seine-Normandie et assure en particulier la cohérence avec les départements limitrophes.

Une cartographie en temps réel de la ressource en eau

 La mise en place d'un observatoire départemental de l'eau, structure inédite dans la région Normandie, a été décidée par l'État et le Conseil départemental. Il se concrétise, dans un premier temps, par un outil innovant de cartographie en temps réel du niveau de la ressource en eau en Seine-Maritime. https://dd.gitlab-pages.din.developpement-durable.gouv.fr/ddtm76/bmcp/indicateurs-eaux-76/

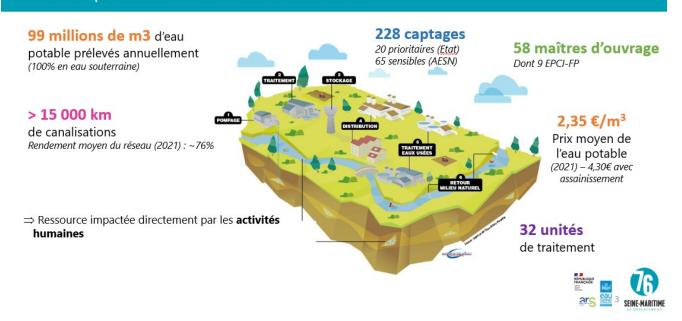
Cet outil, accessible à tous, permet de constater le niveau de la ressource dans chaque commune, de suivre ses évolutions et d'être informé sur les contraintes imposées par les problèmes liés à une situation de sécheresse. Cet observatoire sera progressivement enrichi par d'autres données portant notamment sur la qualité des ressources en eau. Il pose ainsi les bases d'un projet d'observatoire départemental de l'eau qui permettra le suivi et l'actualisation des analyses à l'échelle départementale.

L'installation du comité départemental de l'eau marque ainsi le début d'une dynamique collective pour préparer l'avenir de la gestion de l'eau de la Seine-Maritime. Sa prochaine réunion interviendra début 2024 et permettra de dresser un premier point d'étape de cette stratégie collective.

Chiffres clés

- Volume d'eau prélevé annuellement : 300 millions de m³ (1/3 d'eau potable, 2/3 consacrée aux activités économiques et industrielles).
- Budget annuel moyen consacré par le Département à la politique de l'eau:
 5 millions d'euros.
- ◆ Budget annuel consacré par l'Agence de l'eau Seine-Normandie en 2022 en Seine-Maritime : 62 millions d'euros.

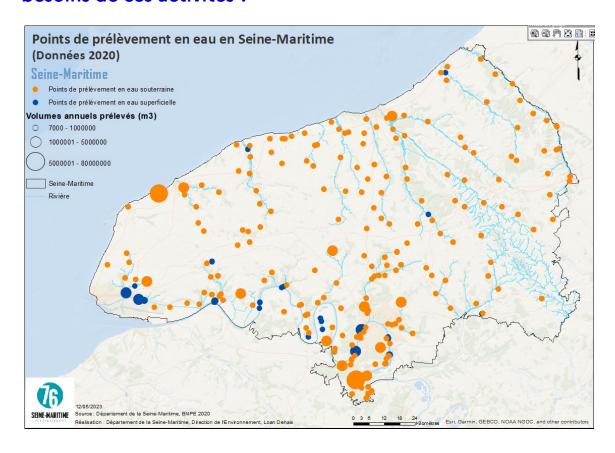
L'eau potable en Seine-Maritime



L'eau en Seine-Maritime : les défis collectifs à relever

La Seine-Maritime est un territoire façonné par l'eau de par son paysage et ses activités économiques (tourisme, pêche, agriculture, énergies, activités industrielles, maritimes et portuaires fortes).

Quelles sont les ressources sollicitées pour répondre aux besoins de ces activités ?



Annuellement, ce sont près de 300 millions de m³ qui sont prélevés correspondant à un tiers d'utilisation pour l'eau potable et deux-tiers pour les activités économiques et industrielles.

La majorité des prélèvements se réalise en eau superficielle (59%). La Seine est la première sollicitée, exclusivement pour les activités économiques et industrielles. Les trois principaux usages des prélèvements en eau souterraine sont l'eau potable (80 %), les activités économiques (19,9%) et l'irrigation (0,1%).

Quelles sont les différentes sources et vecteurs de pollutions de l'eau superficielle et souterraine ?

Il existe quatre grandes catégories de pollutions de l'eau :

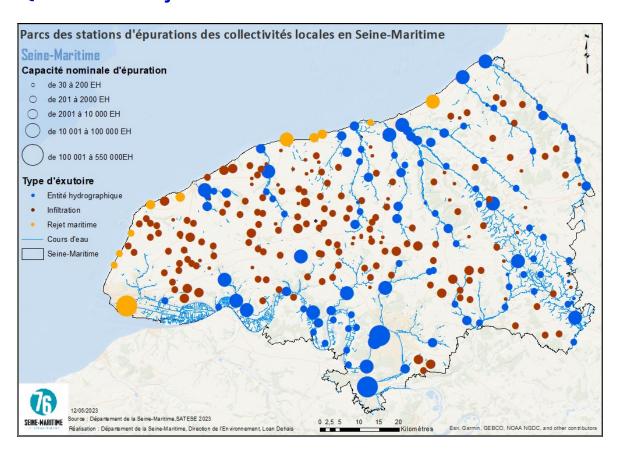
- pollutions domestiques et systèmes d'assainissement (produits cosmétiques, ménagers, produits de bricolage et jardinage, médicaments, sous-produits de l'assainissement);
- rejets industriels et artisanaux (matières premières, procédure de fabrication, nettoyage et stockage de déchets);
- ruissellement des eaux pluviales urbaines (trafic routier, pollution atmosphérique, entretien des voiries et des espaces verts);
- ruissellements agricoles (pesticides, ruissellements et infiltrations).

Les ruissellements ruraux et urbains sont d'importants vecteurs de pollution notamment en raison de sols seinomarins très sensibles à l'érosion et aux coulées boueuses.

Les ruissellements urbains entraînent vers les milieux naturels de nombreux polluants liés au lessivage des sols, mais ils affectent également fortement le milieu via les débordements des réseaux unitaires et mixtes collectant les eaux usées et les eaux pluviales.

Ainsi, en Seine-Maritime, la gestion de l'eau pluviale et des ruissellements doit tenir une place centrale dans les réflexions liées à l'aménagement du territoire et à l'usage des sols.

Quels sont les rejets d'assainissement des eaux usées ?



La Seine-Maritime compte 295 stations d'épuration, dont :

- 61 % infiltrent les eaux usées traitées (points marron)
- 35 % rejettent les eaux usées traitées vers le réseau hydrographique (points bleu)
- 4 % rejettent en mer (points orange)
- 9 % sont équipées d'une désinfection (situées majoritairement sur le littoral).

Il subsiste toutefois près d'un tiers de stations de traitement des eaux usées connaissant des non-conformités dues à des dysfonctionnements des systèmes.

Quels sont les impacts directs des pollutions générées par les activités humaines sur les ressources en eau?

L'état des masses d'eau superficielles, suivi par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, révèle un mauvais état chimique de la majorité des masses d'eau superficielle ainsi qu'un état chimique médiocre de la quasi-totalité des masses d'eau souterraine (6 sur 7).

Concernant le traitement de l'eau, chaque année plusieurs secteurs sont alimentés par une eau ponctuellement non conforme. Ainsi, en 2021, près de 12% de la population seinomarine a connu un ou plusieurs de ces épisodes. En 2022, concernant les pesticides, une non-conformité ponctuelle ou récurrente a été constatée pour 21,8% de la population (soit 275 600 habitants). Pour la turbidité (eau troublée par des particules en suspension) aucune non-conformité n'est constatée, mais il existe des risques de restrictions de consommation pour 25 000 habitants dont les ressources turbides ne sont pas sécurisées.

Les défis et les initiatives

Le premier enjeu consiste à travailler de concert pour améliorer la qualité de l'eau. Cela se traduit par plusieurs axes partagés à court, moyen et long termes :

- Protéger les captages d'eau potable et assurer la qualité de l'eau potable ;
- Réduire à la source les polluants ;
- Sécuriser les systèmes d'alimentation en eau en développant les interconnexions;
- Renforcer la protection des zones humides et des cours d'eau ;
- Déconnecter les eaux pluviales des systèmes d'assainissement des eaux usées permettant la recharge des nappes par infiltration ;
- Limiter les ruissellements.

Le second enjeu majeur concerne l'anticipation de la disponibilité de l'eau, un enjeu national qui affectera également sur notre territoire, s'illustrant par ces actions :

- Sécuriser l'alimentation en eau potable ;
- Améliorer les rendements des réseaux d'eau potable ;
- Favoriser l'infiltration des eaux de pluie (privilégier les solutions fondées sur la nature);
- Encourager la sobriété de tous les usages de l'eau (économies d'eau) ;
- Développer l'utilisation d'eaux non conventionnelles (eaux pluviales, eaux usées traitées).

Ces deux enjeux participent à l'anticipation et la gestion des crises liées à l'eau. Pour cela, il convient de :

- Identifier et limiter les vulnérabilités des systèmes, des bâtiments, des infrastructures et les risques de défaillance des systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées;
- Encadrer les usages de l'eau en cas de crise ;
- Mieux informer;
- Renforcer la culture du risque.

Il est capital que les usagers prennent conscience que le problème de la ressource en eau n'est pas une problématique propre au sud de la France mais concerne également le territoire de la Seine-Maritime.

La préparation et la gestion des crises seront facilitées par une évolution de nos pratiques, qui passe par le renforcement des actions collectives et des connaissances :

- La connaissance des impacts du changement climatique;
- La sensibilisation de l'ensemble des usagers de l'eau;
- L'amélioration de la gestion patrimoniale des systèmes d'eau et d'assainissement ;
- Le recours à des leviers d'actions adaptés aux priorités (politiques publiques, gouvernance, tarification, réseaux techniques...).

Les ressources en eau sont des biens communs et partagés. Il est essentiel que chacun prenne sa part dans leur protection.